

LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2025

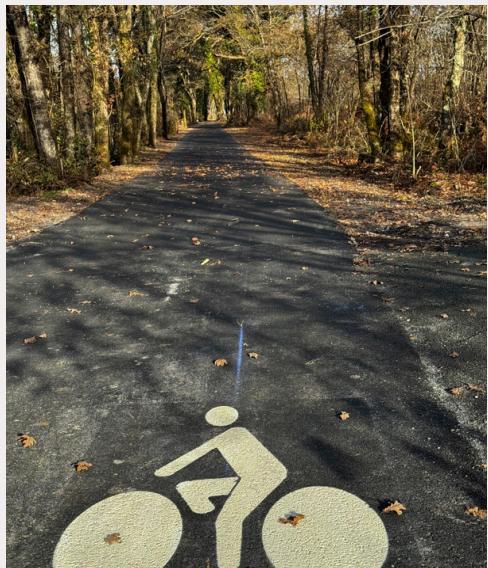
23 délibérations ont été votées lors de ce conseil municipal. Vous pouvez retrouver l'ordre du jour ainsi que l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville : villedebiganos.fr



UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE RELIE BIGANOS À MARCHEPRIME

Labélisé Territoire Vélo, le Nord Bassin est désormais doté d'un réseau cyclable qui relie l'ensemble de ses communes et propose une nouvelle alternative sécurisée à la voiture.

La réalisation de cette nouvelle piste cyclable, longue de **6 km**, entre Biganos et le hameau de Biard à Marcheprime offre aux usagers une nouvelle façon de se déplacer entre ces 2 communes. Pour les utilisateurs, cela permettra un trajet à vélo plus simple et plus sûr, une alternative à la voiture, une connexion avec la nouvelle ligne de transport en commun et un lien entre les deux gares SNCF de Biganos et Marcheprime.



Cet ouvrage, reconnu d'intérêt communautaire, a pu être réalisé grâce à l'étroite collaboration entre les services de Biganos et de la COBAN.

La Ville a ainsi traité la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage par des **acquisitions de terrain** et des **régularisations de délaissés**. Afin d'assurer la pérennité des aménagements, la Ville a du prendre également la décision de traiter en enrobé les entrées charretières des riverains tout le long de la future piste cyclable. Il en découle un intérêt partagé des deux collectivités à mutualiser les travaux.

Le montant de ces travaux s'élève à **1 489 953 €**, dont **105 322 € à la charge de la commune de Biganos**.

LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DU LAEP



Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (L.A.E.P.) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial. Ce service, adapté à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre et un lieu de parole pour les parents, dont l'objectif est de favoriser les liens parents-enfants. Il est ouvert sur des temps déterminés où des accueillants formés à l'écoute sont garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ce service mutualisé a vu le jour le 1^{er} janvier 2017, en s'appuyant sur l'expérience des 10 années du LAEP de Lanton. Par délibération du 19 juin 2019, la COBAN est devenue gestionnaire du LAEP mutualisé et itinérant.

Le Bureau communautaire, par décision n° 2025-085 en date du 14 octobre 2025, a approuvé les termes de la convention d'entente établie entre la COBAN et respectivement les 7 collectivités partenaires (CCAS de Lanton, Communes d'Andernos-les-Bains, d'Arès, de Biganos, de Lège-Cap Ferret, de Marcheprime et de Mios).

Cette reconduction de la convention du LAEP pour une durée d'un an, identique à celle des trois années précédentes, sera mise en œuvre avec la CAF sur la base du projet actuel.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la ville : villedebiganos.fr

Mairie de Biganos : 52 avenue de la libération - 33380 Biganos



05 56 03 94 50



accueil@villedebiganos.fr